

**Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI
de Haute-Savoie
Mesdames et Messieurs les Maires de Haute-Savoie**

Le Président,

Objet : impacts économiques de la crise sanitaire

Annecy, le 07 avril 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Maires,

Les répercussions du Covid-19 sur l'activité des entreprises sont aujourd'hui considérables et sans commune mesure avec les précédentes crises que les entreprises de Haute-Savoie ont eu à affronter.

Pour faire face à ces impacts, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont mis en place un plan massif de soutien à l'économie et Bruno Le Maire a demandé aux réseaux des CCI et des CMA d'être les interlocuteurs de premier niveau des entreprises pour les conseiller, les orienter vers les bons dispositifs et les aider dans l'accomplissement de leurs démarches.

Certaines collectivités de Haute-Savoie ont elles-mêmes déjà mis en place différentes mesures pour atténuer autant que faire se peut les conséquences désastreuses du confinement sur l'activité économique et je les en remercie.

Aujourd'hui, il nous faut aussi et surtout « préparer l'après » et être en ordre de marche, tous ensemble, pour pouvoir accompagner nos entreprises dans leur redémarrage et lisser au maximum l'inertie à laquelle elles seront malheureusement forcément confrontées.

Pour ce faire, les élus et les collaborateurs de la CCI Haute-Savoie ont d'ores et déjà recensé un certain nombre de mesures qui pourraient être mises en place -de façon temporaire- par les collectivités au service de l'économie, et avoir un effet de levier pour les établissements. Je me permets donc de vous les adresser en annexe, étant entendu que nous sommes naturellement à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre et le déploiement de ces dispositifs.

L'urgence aujourd'hui est de conserver un tissu d'entreprises vivant en limitant les risques de faillites qui sont conséquents à ce jour ; je suis conscient que la situation transitoire liée au report des élections municipales ne facilite pas la tâche mais j'en appelle à votre sens de l'intérêt général et à votre sensibilité économique pour œuvrer ensemble au redémarrage de nos entreprises !

Les services de la CCI Haute-Savoie, et plus particulièrement François Bordelier (04 50 33 72 30 - fbordelier@haute-savoie.cci.fr), sont à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour évoquer ensemble toute collaboration possible en faveur des entreprises.

Comptant sur votre soutien indéfectible à l'économie de la Haute-Savoie et sur votre solidarité, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Maires, mes salutations distinguées.

Guy METRAL



PROPOSITIONS DE MESURES – COVID-19

Mesures locales durant le confinement (en complément des dispositifs nationaux et régionaux)

- Afficher sur le site internet des EPCI et de communes un numéro et un mail dédié aux entreprises afin de pouvoir répondre à leurs interrogations ou les réorienter
- Réorienter les entreprises vers les guichets uniques CCI/CMA (qui gèrent également les demandes de niveau 1 transmises à la Direccte) – CCI : 04 50 33 72 99 / entreprises@haute-savoie.cci.fr,
- Inviter les commerces ouverts (et les restaurants faisant de la vente à emporter) à se référencer sur le site : <https://tools.ccimp.com/covid-carte-commerces-74/> et diffuser cette information auprès des habitants
- Inciter les entreprises à former plutôt que licencier, en partenariat avec les acteurs de la formation en capacité à proposer du e-learning – Contact CCI : Catherine Louis-Martin (04 50 33 72 82 / clouismartin@haute-savoie.cci.fr)

Mesures EPCI/Communes destinées à faciliter la reprise

Ces mesures doivent en particulier permettre d'améliorer les comptes d'exploitation et de préserver la trésorerie des entreprises (telles que l'annulation et non le report de charges par exemple)

- Annuler, de façon totale ou partielle et sur une durée à définir :
 - La taxe de séjour
 - Les redevances d'occupation du domaine public liées aux terrasses, aux marchés mais aussi aux chantiers du BTP
 - Le versement Transport appliqué aux entreprises de 11 salariés et plus
 - La taxe sur les enseignes
- Annuler (de façon totale ou partielle et sur une durée à définir) les loyers et charges concernant les locaux propriétés des collectivités (en particulier dans les pépinières)
- Ne pas appliquer les pénalités de retard sur les marchés publics
- Déployer une campagne de promotion au bénéfice du commerce et des services de proximité ainsi que des circuits courts (au moment de la reprise des activités)
- Mettre en place le stationnement gratuit au centre-ville, au bénéfice du commerce et des services de proximité (au moment de la reprise des activités)
- Déployer une campagne conséquente de promotion touristique (loisirs et affaires) ciblée principalement sur la potentielle clientèle française (le tourisme international ne pourra repartir que lorsque la crise sanitaire sera terminée partout)
- Accompagner les entreprises industrielles à l'export, en lien avec la Team France Export
- Autoriser les chantiers dans les zones touristiques, durant les prochaines saisons d'été et d'hiver
- Inciter les bailleurs (notamment pour les centres commerciaux) à faire preuve de solidarité et à annuler tout ou partie des loyers sur une période donnée
- Donner la priorité aux entreprises locales dans la commande publique

Mesures complémentaires d'obédience nationale transmises aux Parlementaires

- Durant le confinement, régler les dysfonctionnements de La Poste
- Durant le confinement, demander aux Grandes et Moyennes Surfaces de périphérie qu'elles n'ouvrent que leurs rayons dédiés aux produits « essentiels » afin de ne pas concurrencer les commerces de proximité « non essentiels » et qui ont été contraints de fermer
- Annuler, de façon totale ou partielle et sur une durée à définir, les charges sociales et fiscales
- Exonérer les établissements touristiques de la redevance TV sur l'année 2020
- Autoriser les Départements, y compris par ordonnance, à contribuer à la relance de l'activité économique à travers des financements spécifiques (notamment pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des commerces et services de proximité)
- Elargir les prêts BPI aux Start-Up qui ont peu de fonds propres et ne répondent donc pas aux critères BPI
- Ne pas allonger les délais d'instruction des permis de construire malgré la période de confinement